



Séance du Conseil intercommunal du Conseil régional du district de Nyon

Mercredi 1^{er} avril 2015 à Arzier - Le Muids

Extrait de Procès-verbal

Appel des communes : Présentes : 40 communes
 Excusées : St-George, Duillier et Gilly
 Absentes : Bursinel

Le Conseil Intercommunal du Conseil Régional a pris les décisions suivantes :

Réponse du CODIR "Postulat Wahlen & consorts en faveur d'une réorganisation du Conseil Régional"

La réponse est acceptée par 83 oui et 3 abstentions

Préavis N° 47-2015 : "Contribution de CHF 494'500.-- TTC sur le fonds régional TP affecté pour la participation à la réalisation de la 1^{ère} tranche de mesures d'aménagement 2015"

Ce préavis est accepté à l'unanimité

Préavis N° 48-2015 : "Demande de crédit de CHF 100'000.-- pour la participation au capital de la Société anonyme de la nouvelle télévision régionale et la validation du mécanisme de soutien à l'exploitation"

**Ce préavis, tel qu'amendé, est refusé par 32 oui, 38 non et 8 abstentions
(+ 8 voix non exprimées)**

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du District de Nyon, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept électeurs constituant le comité, dans un délai de 10 jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels ou à l'affichage aux piliers publics.

Au nom du Conseil Intercommunal

Le Président


Eric Hermann



Le Secrétaire


Andres Zähringer